Investment Managers

Ce document est réservé exclusivement à des clients professionnels au sens de la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID II). La diffusion de ce document doit être limitée en conséquence.

Petit à petit, l'oiseau fait son nid

Pourquoi investir régulièrement plutôt qu'en une seule fois ?

Parce qu'il n'y a pas UN bon moment pour investir...

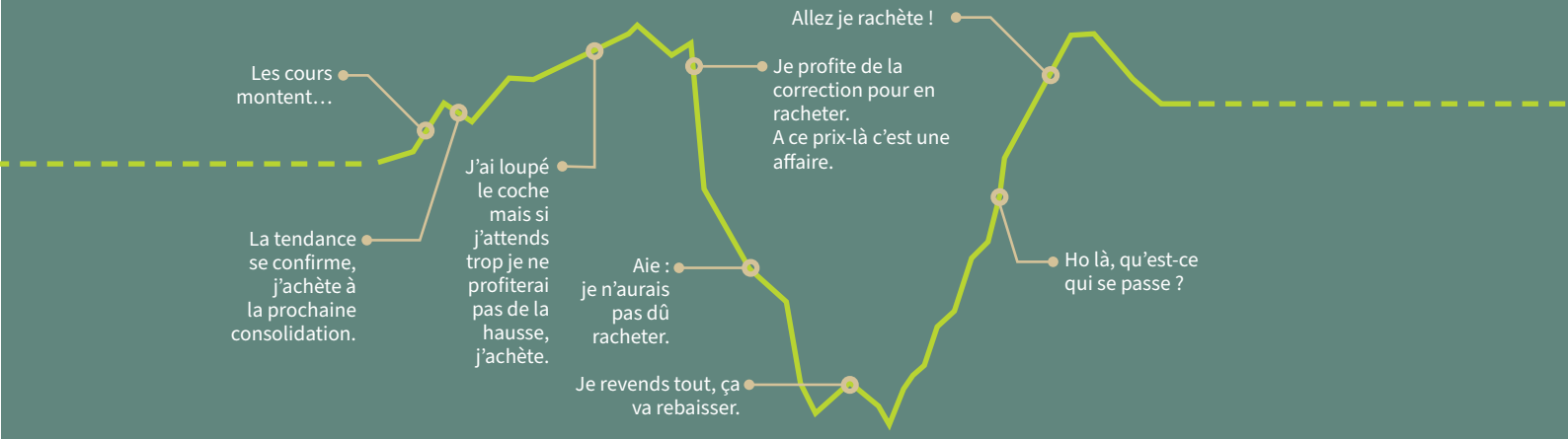

... et qu'investir régulièrement permet de lisser les risques dans le temps

Exemple avec un portefeuille : 70 % obligations, 30 % actions
Période d'investissement : 31/12/1995 – 31/12/2024
à raison d'un investissement de 1 000€ par mois

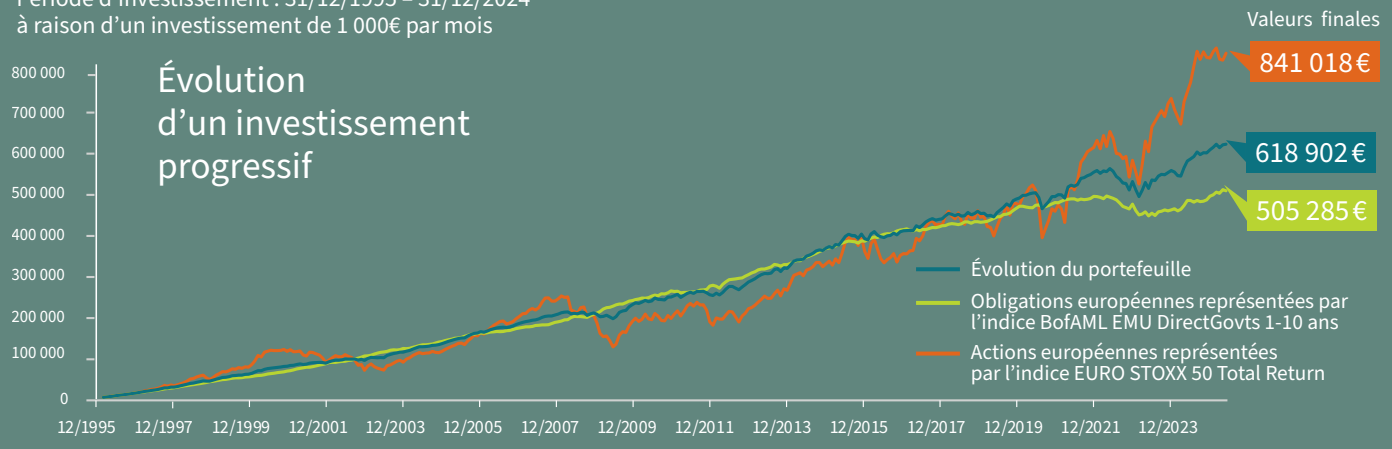

En investissant régulièrement, votre client réduit le risque d'acheter au plus haut, tout en profitant de niveaux attractifs en cas de repli. Une solution efficace, et qui lisse les risques dans le temps.

AXA Investment Managers peut vous aider à dynamiser l'épargne de vos clients en l'investissant sur les marchés financiers.

Retrouvez-nous sur axa-im.be

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles peuvent être subjectives et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. Editeur responsable : AXA IM Benelux S.A., société de droit belge ayant son siège social Place du Trône, 1, B-1000 Bruxelles, immatriculée au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 604.173.
Design & Production : © AXA Investment Managers Paris | 2025 | 18-BE-011522 | Photo Credit : GettyImages